



Déclaration liminaire au CT de l'AEFE du 9 décembre 2021

Les personnels de l'Agence en centrale et l'ensemble de la communauté scolaire des établissements français à l'étranger sont de nouveau confrontés à la dégradation de la situation sanitaire, alors même que le stress et la fatigue se sont accumulés. En centrale, les restrictions au télétravail que nous avons dénoncées en commission interne trouvent malheureusement une réponse favorable à la faveur de la cinquième vague en France. A l'étranger, les personnels ont les mêmes interrogations que l'an dernier concernant les départs et retours de congés, la vaccination, la prise en charge des frais de quarantaine et l'enseignement à distance. Les mesures qui avaient été mises en place doivent être réactivées, actualisées, anticipées et étendues. Monsieur le Directeur, l'attente des personnels est forte et ils comptent sur vous, comme vous avez pu compter sur eux depuis le début de cette crise.

Les questions de rémunération sont une réelle préoccupation. En centrale, le gel des contrats des détaché-es, la limitation de la progression des contractuel-les est d'autant plus difficile à accepter avec l'accélération de l'inflation. A l'étranger, les blocages se poursuivent sur les primes statutaires, la "revalorisation" liée au Grenelle de l'Éducation et la remise à plat de l'ISVL. Même si la FSU se félicite de la parution au JO de la prime d'équipement informatique, nous ne pouvons que déplorer son caractère tardif et la manière dont le CT a été saisi de cette question. Le texte paru au JO n'est pas celui qui avait été voté au CT de février ! Même si c'est une avancée pour les personnels, la FSU ne peut accepter que les prérogatives de cette instance soient bafouées. Il existe des règles et un formalisme que l'établissement public doit respecter.

Concernant le dialogue social en centrale, malgré quelques améliorations, nous déplorons toujours les mêmes dysfonctionnements : groupes de travail sans documents préparatoires, et gestion du calendrier des GT qui conduit à les concentrer avant le Comité technique. Dorénavant, en l'absence de transmission des documents préparatoires suffisamment en amont, la FSU vous informe solennellement qu'elle ne participera plus à des réunions ou aux groupes de travail : pour assurer nos mandats, les représentant-es des personnels doivent pouvoir travailler dans des conditions satisfaisantes. De plus, depuis deux ans, des arbitrages restent en attente, c'est le cas sur les nouvelles instances : ce mode de fonctionnement ne peut perdurer sous peine d'alourdir le Comité technique. La densité de l'ordre du jour de ce CT doit interroger et remettre en cause la qualité des échanges, et donc la qualité du dialogue social.

Dans le réseau, là aussi, le dialogue social est trop souvent en panne ; c'est particulièrement le cas sur la carte des emplois, sur l'évolution des protocoles sanitaires, les passages d'un mode d'enseignement à un autre, la situation des recrutés locaux. Les instances locales et leurs prérogatives doivent également être respectées.

A tout cela s'ajoute la concurrence induite par le développement des établissements partenaires que l'AEFE facilite et soutient au détriment de son réseau historique et de ses personnels. La carte des emplois qui nous est présentée aujourd'hui en témoigne. Monsieur le Directeur, vous devez protéger vos établissements et leurs personnels, acteurs majeurs du service public d'enseignement français à l'étranger.

La forte mobilisation lors de la semaine d'action à l'appel de la FSU a montré le profond désaccord des personnels du réseau AEFÉ quant à la politique menée par l'Agence. Monsieur le Directeur, vous devez entendre vos personnels.

Pour terminer cette déclaration liminaire, nous tenons à vous rappeler le cas des personnels en Grèce et d'autres pays qui connaissent des situations fiscales (Espagne) ou administratives (Qatar, Vietnam) inextricables ; les personnels doivent pouvoir compter sur la réactivité et un soutien sans faille de l'AEFE.